

**COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE  
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BOUAKE**

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte à Toumodi, suite à l'effondrement d'un immeuble en construction, sis au quartier millionnaire, à Yamoussoukro, qui a occasionné la mort de dix (10) personnes et fait dix-neuf (19) blessés, le juge d'instruction a donné commission rogatoire aux Officiers de police judiciaire, à l'effet de recueillir l'audition de Monsieur SEKA ATSE CAMILLE, Député d'Adzopé Sous-Préfecture, conformément à l'article 79 du code de procédure pénale. De ce fait, l'audition de Monsieur SEKA ATSE CAMILLE initialement prévue le 6 juillet 2018, devant le juge d'instruction, est annulée.

Il convient de préciser qu'il s'agit uniquement de l'audition d'un témoin et non d'un acte de poursuite.

Par ailleurs, Dame AMIN CHO ROSALIE Épouse YOBOUET, propriétaire dudit immeuble, a été interpellée ce samedi 30 juin 2018. Elle sera présentée au juge d'instruction dans les prochains jours.

Fait à Bouaké, le 30 juin 2018

**Le Procureur de la République**



KONÉ Branimir  
Procureur de la République  
Tribunal de Première Instance de Bouaké